

Baromètre mensuel de janvier 2026

Ces données, qui proviennent des constatations des forces de l'ordre, sont provisoires pour 2025 et 2026, et définitives pour les années antérieures.

26 Accidents

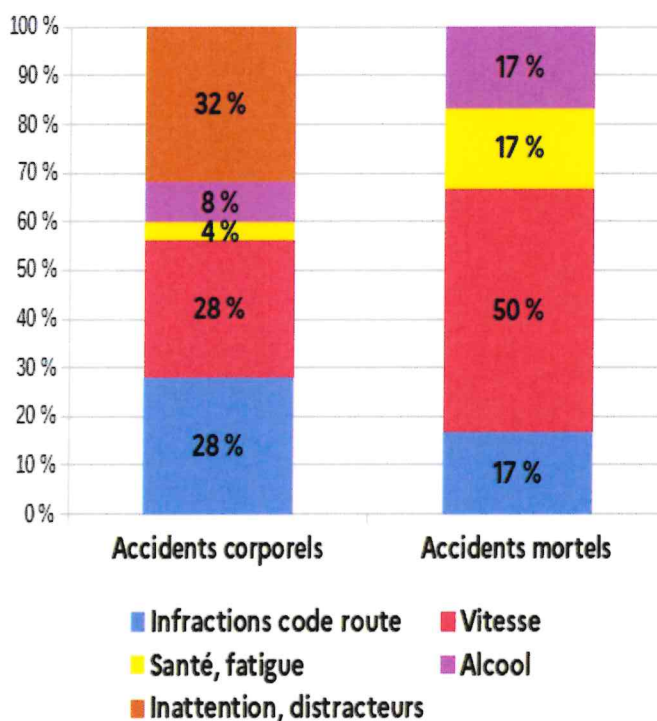
5 tués

29 Blessés

Janvier								Cumul depuis le 1er janvier						
	2026	2025	Moy 2023-2025	2026-2025		2026-(Moy 2023-2025)		2026	2025	Moy 2023-2025	2026-2025		2026-(Moy 2023-2025)	
				écart	%	écart	%				écart	%		
Accidents	26	23	23	+3	+13%	+ 3	+11%	26	23	23	+ 3	+13%	+ 3	+11%
Tués	5	4	3	+1	+25%	+2	+88%	5	4	3	+1	+25%	+2	+67%
Blessés	29	27	30	+2	+7%	-1	-3%	29	27	30	+2	+7%	-1	-3%

Victimes	Janvier		Cumul 2026
(=personnes tuées ou blessées)	2026	2025	
Piétons	7	10	7
Trottinettes électriques	0	1	0
Cyclistes	1	0	1
2 roues motorisés	7	4	7
Automobilistes	17	13	17
Usagers de VU	1	2	1
Usagers de PL	1	1	1
Autres	0	0	0
0-17 ans	3	8	3
18-24 ans	13	3	13
25-64 ans	15	13	15
65 ans et plus	3	7	3
Ensemble	34	31	34

Causes connues des accidents corporels et mortels (cumul 2026)



Personnes tuées en janvier 2026				
Dates	Voie	Commune	Véhicule	Cause
09/01	RD	Lixing-lès-Rouhling	Cyclomoteur	Vitesse, alcool
13/01	A	Augny	VT	Vitesse
16/01	A	Jussy	Poids-lourd	Malaise
16/01	RD	Ste-Marie-aux-Chênes	Cyclomoteur	Dépassement dangereux

Légende :	
RD	Route départementale
A	Autoroute
VT	Véhicule de tourisme

L'ONISR publie...

L'observatoire national interministériel de la sécurité routière a publié le bilan 2024 des infractions. Ce bilan détaille les retraits de points et les condamnations selon les infractions et propose un panorama complet des évolutions des comportements sur la route. Il en ressort que les infractions routières enregistrées en 2024 sont en baisse de 8,6 % par rapport à 2023. Les délits sont en augmentation de 9,5 % et les contraventions en baisse de 9,2 %. 52 % des points retirés le sont pour des excès de vitesse enregistrés par des radars.

Le bilan provisoire de la sécurité routière de l'année 2025 est également publié. En France, 3 260 personnes ont été tuées en 2025, ce qui représente une augmentation de 2,1 % par rapport à 2024. Le nombre de blessés est estimé à 244 000, soit une augmentation de 3,4 % par rapport à 2024. Le bilan définitif de la sécurité routière pour 2025 devrait paraître en mai prochain.

<https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/>

Rappel : les EDPm doivent être assurés

Vous vous déplacez à trottinette électrique, en monoroue, en gyropode ? Une campagne radio de la sécurité routière rappelle que, depuis 2019, ces « engins de déplacement personnels motorisés » doivent être assurés.

Le principe : si le véhicule peut se déplacer par la seule force d'un moteur, alors l'assurance est obligatoire. Sont concernés : les trottinettes électriques, les draisienues, les gyropodes etc.

Si le véhicule nécessite une action humaine permanente, l'assurance n'est pas obligatoire (mais conseillée). Exemple : le vélo classique, ainsi que le vélo électrique car l'assistance ne se déclenche que lorsque le cycliste pédale, et se coupe dès qu'il cesse de pédaler.

Circuler sans assurance alors qu'elle est obligatoire constitue un délit, passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 750 euros.

QUELQUES RAPPELS POUR CIRCULER A BORD D'UN EDPm

